

COMMUNIQUÉ No. 39 — 9 juin 2021
INFORMATIONS

Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Frères et sœurs, voici quelques bonnes nouvelles qui touchent l'ensemble de notre diocèse :

1. Nouvelle étape de déconfinement

- **Lundi, 14 juin:** passage à la zone **jaune** pour toutes les régions de notre diocèse. À compter de cette date, tous nos lieux de culte pourront accueillir jusqu'à un maximum de 250 participants par célébration, à l'exception des intervenants liturgiques. Cette consigne vaut pour l'ensemble du lieu de culte (même pour entrées autonomes).
- D'ici le 14 juin, nos lieux de culte demeurent en zone **orange** et peuvent accueillir 100 participants par célébration.

2. Consignes en vigueur à partir du 14 juin

- **Messes en plein air:** les mêmes règles régissant les lieux de culte en zone **jaune** s'appliquent, notamment à propos du nombre maximal de personnes admises, de la distanciation de 2 mètres et du port du masque en tout temps.
- **Baptêmes:** Dès lundi prochain, 14 juin, en zone **jaune**, les célébrations de baptêmes, éventuellement pendant la messe, peuvent avoir lieu en accueillant jusqu'à un maximum de 250 participants, en respectant toujours la distanciation de 2 mètres et avec le masque en tout temps.
- **Communions et confirmations:** Dès lundi prochain, 14 juin, en zone **jaune**, il sera possible de célébrer des premières communions et des confirmations en accueillant jusqu'à un maximum de 250 participants, à l'exclusion des intervenants liturgiques. On peut les célébrer à l'intérieur d'une messe dominicale ou d'une messe en semaine.
- **Mariage et funérailles:** Ces célébrations, incluant les inhumations, pourront accueillir jusqu'à un maximum de 50 participants.
 - **Condoléances à l'église :** il est possible d'accueillir une famille avant l'heure prévue pour les funérailles pour lui permettre de recevoir les condoléances. Il est possible d'accueillir une « rotation » : des gens offrent leurs sympathies et sortent ensuite de l'église, ce qui permet d'accueillir d'autres personnes. L'important est de ne jamais avoir plus de 50 personnes à la fois dans l'église.
 - On demande aux familles de respecter les consignes en vigueur touchant les rassemblements privés.
- **Masque et distanciation:** Le port du masque d'intervention (**masque de procédure**) est toujours obligatoire. Une distance de deux mètres doit être maintenue en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse.
- **Le chant de l'assemblée** demeure interdit pour le moment.
- **Réunions de marguilliers:** Les assemblées de marguilliers sont permises, sans public. Il sera prudent de prévoir un local assez grand pour favoriser le respect de la distance de deux mètres. Le port du masque est obligatoire : il est possible de le retirer au moment de prendre la parole.
- **Protocole en vigueur:** Le document de base pour connaître les règles sanitaires qui s'appliquent aux lieux de culte demeure le protocole interreligieux, dont vous avez la plus récente version sur le site web

du diocèse :

https://diocesemontreal.org/sites/default/files/ressources/ressources_paroisses/personnel_patoral/COVID-19/2021-04-08_Protocole_table_interreligieuse_FINAL_fr.pdf

3. FAQ et autres sujets:

- La situation continue d'évoluer rapidement. Nous vous tiendrons informés de tous changements et mises à jour pour vous aider à mieux servir vos communautés.
- De plus, vous recevrez incessamment une FAQ des questions les plus fréquemment posées.

4. Décret pour la confirmation

- Le décret général pour la célébration du sacrement de la confirmation par les curés et administrateurs paroissiaux a été prolongé jusqu'au **30 septembre prochain**.
- **Cette mesure accordée** s'étend désormais aux vicaires paroissiaux, dûment nommés par l'Archevêque à la paroisse, avec la permission du curé. »

Que le Seigneur continue de bénir les efforts de toutes et tous, pour que cette pandémie, ici comme ailleurs, soit vaincue, et que notre engagement renouvelé pour l'Évangile soit contagieux!

En Jésus Sauveur,



+ Alain Faubert, VG
Évêque auxiliaire à Montréal